Image not found or type unknown

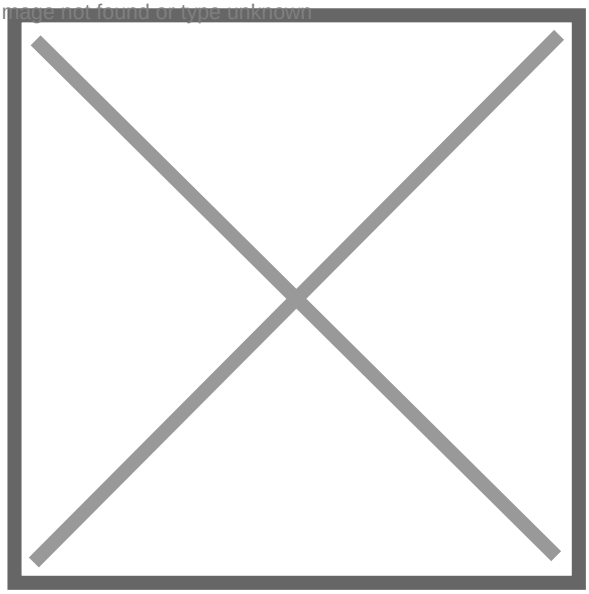

Presence d'un avocat a une audience

Par **luqandrie**, le **08/06/2011** à **02:47**

Bonjour,
Le jugement ordonnant une expertise datant de presque 3 ans, une audience de mise en état va avoir lieu le 16 juin. Mon avocat me dit que la partie demandeuse n'aura sans doute pas le temps de rédiger et qu'il y aura sans doute un renvoi en septembre. Mon avocat doit-il être présent le 16 juin ?
En cas d'abscence sera-t-il informé de l'évolution du dossier ? Merci de me répondre.

Par **toto**, le **08/06/2011** à **07:57**

êtes vous bien au TGI ?

si oui , et si votre avocat s'est bien déclaré comme missionné pour suivre cette affaire , il recevra un écrit par huissier de séance .

PS: je ne suis pas familiarisé par le vocabulaire de procédure

PS : si il ne se présente pas il perd un peu de crédibilité pour exiger de la part du juge une injonction à conclure, et si c'est la première audience, il ne pourra pas officialiser le dépôt de vos propres conclusions . Si il se présente , il vous présentera une facture ...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés